



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

**DOSSIER TYPE D'AGREMENT DES EXPORTATEURS DE CACAO HORS NORME, RESIDUS ET DECHETS DE CACAO**  
**CAMPAGNE 2015/2016**

Pièces à fournir selon l'ordre ci – dessous

1. Une demande d'agrément adressée au *Directeur Général du Conseil du Café-Cacao* pour obtenir la qualité d'exportateur de Cacao hors norme, de résidus et de déchets de cacao, au titre de la campagne 2015 -2016.
2. Un Registre de Commerce et du Crédit Mobilier du greffe du tribunal du lieu du siège social.
3. Une attestation bancaire justifiant d'un capital social minimal de **cinquante millions de francs CFA (50.000.000 FCFA)**, entièrement libéré en numéraire, et produire, à cet effet, la déclaration notariée de souscription et de versement, ainsi que l'attestation bancaire de dépôt des fonds constituant ce capital social.
4. Une attestation de caution bancaire d'un montant minimal de **cinquante millions de francs CFA (50.000.000 FCFA)** qui pourra être appelée en cas de défaillance.
5. Une attestation de capacité de collecte et de transformation annuelle minimale de **cinq mille (5 000) tonnes de produit.**
6. **La preuve de la propriété d'une usine de transformation ayant une capacité de broyage minimale de cinq mille (5 000) tonnes de produit.**
7. **Ne pas être transformateur de fèves de cacao agréé au titre de la campagne en cours.**
8. Les Statuts de la société avec les indications suivantes :
  - a- la composition du capital social ;
  - b- la liste des sociétaires
  - c- la nationalité des sociétaires ;
  - d- le montant de la participation de chaque sociétaire;
- 9- La liste des membres du personnel cadre de la société avec indication des nationalités et des fonctions ;
- 10- Le compte d'exploitation prévisionnel s'il s'agit d'une nouvelle entreprise et pour celles déjà existantes, les états financiers des deux derniers exercices certifiés par des commissaires aux comptes agréés ;

- 11- L'attestation de régularité fiscale vis-à-vis de la Direction Générale des Impôts.
- 12- L'attestation de régularité douanière vis-à-vis de la Direction Générale des Douanes.
- 13- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois pour chacun des dirigeants de la société.
- 14- Un courrier adressé au *Directeur Général du Conseil du Café-Cacao* engageant la société à :
  - e- honorer tous ses engagements vis-à-vis du *Conseil du Café-Cacao*
  - f- respecter la réglementation en vigueur en matière de collecte, de transformation et d'exportation de hors norme de cacao, de résidus et de déchets ;
  - g- communiquer au *Conseil du Café-Cacao* les documents justifiant la bonne exécution du contrat de contrepartie.
- 15- La preuve du paiement des frais de dossier fixé à 100.100 FCFA.

**NB :**

- a. *Le Conseil du Café-Cacao* examine les installations, ainsi que les moyens techniques et financiers du demandeur.
- b. *Le Conseil du Café-Cacao* apprécie également l'aptitude du demandeur à réaliser ses objectifs dans les conditions compatibles avec les règles de commercialisation des produits de la filière.
- c. *Le Conseil du Café-Cacao* obtient tous les renseignements sur les demandeurs, les actionnaires et les dirigeants, ainsi que sur leur probité.